Image not found or type unknown

Ligne électrique ERDF au dessus de mon jardin

Par **Tetedoux alexandre**, le **08/03/2017** à **11:21**

Bonjour,

Mon voisin a fait raccordé, il y a un an, par ERDF une dépendance qui se trouve a l'opposé de la rue. Pour cela ils sont passé par dessus mon jardin sur toute sa longueur. il avait la possibilité de passer au dessus de son propre jardin, mais ils de l'ont pas fait. Je me retrouve avec un cable qui passe a la hauteur de mes fenêtres du première étage. Puis-je demander de le déplacer ? ERDF aurais dû m'informer ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2017** à **11:31**

Bonjour,
à quelle hauteur est cette ligne ? Il semblerait qu'ERDF aurait du vous demander l'autorisation. Ca peut s'apparenter à un abus de pouvoir ? Surtout si il y a une autre solution acceptable ?

Par **youris**, le **08/03/2017** à **11:45**

bonjour,
en principe, si le distributeur a traversé votre jardin, c'est que cette société avait votre autorisation suite à la signature d'une convention d'occupation.
si cela n'a pas été fait, vous pouvez en demander la suppression pour la partie surplombant votre jardin.
salutations

Par **Tetedoux alexandre**, le **08/03/2017** à **12:17**

Bonjour,

Nous n'avons pas eu de demande d'ERDF et nous n'avons pas donné d'autorisation pour qu'il traverse notre jardins. La ligne est a environ 4 ou 5 mètres de hauteur. Il avait la possibilité de

passer au dessus d'une partie de leur jardins s'ils étaient raccordés a l'autre poteau. Il aurait fallu 2 ou 3 mètres de cables en plus, mais sans gêne pour nous. Dois-je contacter ERDF ? Est-ce légal ?
Merci de vos réponses

Par **youris**, le **08/03/2017** à **13:12**

vous demandez à ERDF de vous présenter la convention, signée par le propriétaire de la parcelle, qui l'a autorisé à installer cette ligne électrique dans votre terrain.

Par **Tetedoux alexandre**, le **08/03/2017** à **14:31**

Re-bonjour Youris.

Je viens de déposer une réclamation sur le site enedis, nouveau nom d'ERDF et je leur est fait par de mon insatisfaction de voir cette ligne au dessus de notre petit" jardin (200m2). Je suis rester courtois en leur disant que 3 mètres de câble en plus pour se relier a un autre poteau leur coûterais moins chère qu'un recours juridique... ;-)
Merci de vos réponses rapide.

Par **youris**, le **08/03/2017** à **15:15**

j'espère que vous avez indiqué que vous n'avez jamais donné votre accord pour le passage de cette ligne.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés